

40

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc*

Genève



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية

جنيف

**18^{ème} session du Groupe de travail sur
l'Examen Périodique Universel**

**Examen de l'ex-République Yougoslave de
Macédoine**

Intervention de la délégation marocaine

Genève, le 30 janvier 2014

Monsieur le Président,

Je voudrais, tout d'abord, remercier S.E.M., Ministre de, pour la qualité du rapport national qu'il nous a présenté aujourd'hui.

La qualité de ce rapport reflète pleinement l'engagement de son pays à coopérer avec les mécanismes onusiens des droits de l'Homme. A cet égard, ma délégation félicite le Gouvernement pour les mesures prises pour la mise en œuvre des recommandations issues de son premier examen, notamment celle du Maroc au sujet de l'élaboration d'un rapport à mi-parcours, ayant été communiqué au HCDH en mars 2012.

Monsieur le Président,

Ma délégation a examiné le rapport national, relatant de manière détaillée et substantielle les avancées en matière des droits de l'Homme, ainsi que les différentes réformes entreprises dans le but de promouvoir ces droits et garantir leur plein exercice.

A cet égard, ma délégation souhaite formuler les observations et les recommandations suivantes :

1. Sur le plan institutionnel :

Ma délégation salue les amendements apportés en 2009 à la loi sur l'Ombudsman, renforçant le mandat de ce dernier à travers notamment la création de différents services chargés de protéger les droits de plusieurs catégories vulnérables de la population et de lutter contre la torture.

Ma délégation a pris note de l'accréditation au statut B de cet Ombudsman par le Comité international de coordination des Institutions nationales et **recommande au Gouvernement d'entreprendre les mesures nécessaires pour garantir la pleine conformité de cette Institution avec les Principes de Paris régissant les Institutions nationales.**

Ma délégation a également pris note des informations fournies dans le paragraphe 29 au sujet de l'Organe interministériel des droits de l'Homme et souhaite avoir de plus amples informations sur le mandat de cet Organe, son fonctionnement et son action en matière de coordination de la politique nationale dans le domaine des droits de l'Homme.

2. Sur le plan législatif :

Ma délégation a pris note avec grand intérêt des informations fournies dans la section 2.A du rapport au sujet de la réforme du système judiciaire, ayant pour objectif de définir un cadre normatif permettant de renforcer l'indépendance et l'efficacité de l'appareil judiciaire.

Ma délégation félicite le Gouvernement pour les innovations apportées à la loi sur la procédure civile en 2011 notamment les dispositions qui permettent d'accélérer les procédures judiciaires, ainsi que la nouvelle loi sur la procédure pénale adoptée en 2010, prévoyant des moyens pour contrer la criminalité, en particulier la criminalité organisée.

Ma délégation se réjouit particulièrement de la mise en place, entre 2007 et 2010, des 11 nouveaux organes judiciaires mentionnés dans le paragraphe 17 du rapport national, dont un Bureau spécifique du Procureur public chargé de lutter contre la criminalité organisée et la corruption.

Dans ce contexte, **ma délégation recommande au Gouvernement de poursuivre ses efforts visant le renforcement du système judiciaire et la consolidation de son indépendance.**

Je vous remercie Monsieur le Président.

